

# Comment télé vous?

Belgique-België  
P.P.  
1050 Bruxelles 5  
1/7610

5 octobre 2000

Périodique mensuel de  
l'Association des Téléspectateurs  
Actifs asbl

Bureau de dépôt :  
Bruxelles 5 à 1050 Bruxelles  
Editeur responsable :  
Benoit Goossens

Numéro

57

ATA asbl • Rue Américaine, 106 • 1050 BRUXELLES  
ATA sur Internet : <http://ata.qwentes.be> • E-mail : [ata@qwentes.be](mailto:ata@qwentes.be)

## Morceaux choisis

*La Ministre de  
l'Audiovisuel  
Corinne De  
Permentier  
à la tribune  
de l'A.T.A.*

(voir page 10)

• *“Je ne partirai pas tant que je n'aurai pas terminé tous mes dossiers en cours : câblos, nouveau contrat de gestion de la RTBF...”*

• *“Une brochure “signalétique jeunesse” sera diffusée dans les écoles dès le 9 octobre 2000”.*

• *“Mon homologue flamand Mr Van Mechelen est ouvert à la réciprocité : que Télé-Bruxelles puisse dépasser la frontière linguistique francophone, avec le pendant de notre côté pour TV Brussel”.*

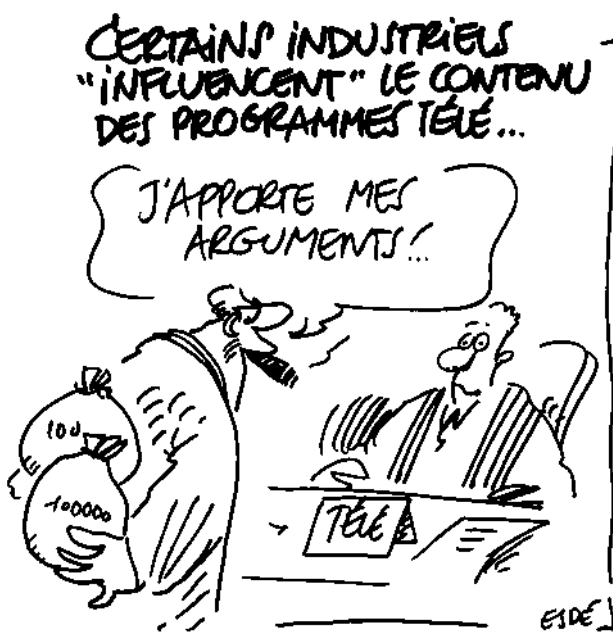
• *Les budgets des télévisions locales n'ont plus été indexés depuis une dizaine d'années !*

• *L'A.T.A. est le relais entre les téléspectateurs et nous.*

• *“Dans le prochain contrat de gestion de la RTBF, je trouve qu'un JT des enfants devra faire partie des missions premières”.*

• *“Câblos : il serait bon de prévoir un élément de médiation”.*

• *“Mettre La Cinquième dans le must carry ? Cette solution est possible”.*



(Voir page 2)

## Pas de pub, plus de téléspectateurs

# 200.000 DE PLUS !

[11/09/2000] (1)

*Nouveauté depuis le 1er septembre 2000 à la RTBF : le magazine d'actualité L'Hebdo est diffusé dans le corps même du JT de 19H30.*

• • •

Dans le “Comment Télé-Vous ?” N° 52, nous regrettons que, le vendredi soir, la RTBF avait décidé de rétablir un tunnel de publicité entre la fin du JT de 19H30 et L'Hebdo : “...Une nouvelle victoire de la RMB, la régie publicitaire de la RTBF”, écrivions-nous.

En effet, la RTBF faisait marche arrière par rapport à À Bout Portant, le rendez-vous politique animé par Alain Gerlache, diffusé naguère dans la foulée du JT du 19H30 du vendredi, sans

pause publicitaire. D'autre part, dans sa case précédente (le dimanche midi), l'Hebdo était également proposé à la fin du JT de la mi-journée, sans interruption publicitaire.

Notre demande a été entendue. Pour cette nouvelle saison, la RTBF a supprimé le tunnel de publicité et a intégré la diffusion de L'Hebdo dans le JT de 19H30 du vendredi soir.

Lorsque L'Hebdo était programmé, le dimanche midi (sans tunnel publicitaire), une moyenne de 200.000 téléspectateurs le regardaient.

Lorsqu'il a été programmé le vendredi soir (avec un tunnel publicitaire), la moyenne avoisinait les 300.000 téléspectateurs.

Et ce 1er septembre 2000 ? L'Hebdo fut regardé par 550.262 téléspectateurs !

**Suite en dernière page**

## Liégeois !

Deux bonnes nouvelles pour nos lecteurs de la Province de Liège : voir pages 6 et 16.

(1) La date [entre crochets] publiée au début des articles indique la date de la fin de l'écriture de ceux-ci. Espérons que les télévisions adoptent une pratique analogue qui permettrait aux téléspectateurs de découvrir, par exemple, quelles sont les émissions en différé ou en direct.

# INFLUENCES SUR LE CON

[04/09/2000]

*Pour fêter son 50ème "Midi de l'Audiovisuel" au Forum de la Fnac de Bruxelles, l'A.T.A. fera plein feu sur un thème capital qui est très rarement abordé par les médias belges.*

• • •

Le mercredi 8 novembre 2000 (de 12H30 à 14H), notre invité sera Philippe Val, le rédacteur en chef de Charlie Hebdo.

Intitulé de l'entretien : "Certains industriels

*influencent le contenu des programmes télé..."*

Ce jour-là, il sera également l'invité de Martine Cornil pour son émission "Tête à tête" en direct sur La Première (RTBF radio), de 15H à 16H.

Dans le "Comment Télé-Vous ?" daté du 8 juin 2000, nous écrivions : "...Le 25 avril 2000, le tribunal donne raison à Philippe Val dans le procès que lui intentait l'Agence Capa. C'est un fait majeur dans l'histoire de l'audiovisuel. La presse belge n'en a souf-

flé mot". Nous persistons...

Si, à l'époque de l'issue de ce procès, nos médias ont parlé longuement d'un Paul Amar qui allait présenter le 13H de France 2 (ce qui s'avérera faux) et ont tartiné à longueur de semaines sur Big Brother et autres shows sur des îles (pas si) désertes... rien sur l'issue du procès Val-Capa. Nos lecteurs apprécieront.

De quoi s'agit-il ? Le 26 mai 1999, Philippe Val publie en page 3 de Charlie Hebdo l'éditorial "Place de la République ou Place

Selon le Tribunal :

## "UN SUJET ESSENTIEL POUR LA DÉMOCRATIE"

Les attendus du procès constatent que Place de la République est tourné dans les conditions du direct, mais diffusé en différé. L'enregistrement a duré deux heures environ et le montage final en a conservé 90 minutes. Lors de la diffusion de l'émission, "...ils avaient juste coupé "Jean-Marie Messier, patron de Vivendi", en faisant un plan sur le public pour qu'on ne voit pas la coupe..."

Les témoins Jean Cabut et Jean-Luc Hees (journaliste à France-Inter) ont déclaré que "...dès le lendemain de l'enregistrement de l'émission et dans les jours suivants –en tout cas avant sa diffusion sur antenne– Philippe Val leur avait expliqué qu'un responsable lui avait annoncé qu'une partie de son propos, relative à la société Vivendi, serait coupé..."

Les attendus s'attardent longuement sur le fait que Philippe Val a agi de bonne foi : "...Le tribunal considère que les circonstances mêmes de la coupure pratiquée au montage pouvaient légitimement faire l'objet d'une interrogation et d'un débat... Citée par la société Capa, Mme Frédérique Lantieri, auteur du montage litigieux, a précisé que celui-ci avait respecté la pensée de Philippe Val en éliminant seulement les redites ou les hésitations. En tout état de cause, le tribunal constate que le propos de Monsieur Val a été coupé précisément à l'instant où il citait le groupe Vivendi et le nom de son président, alors que la mise en cause des groupes

*Bouygues et Lagardère a été maintenue : compte tenu des liens économiques entre la société Capa, productrice de l'émission, et la société Vivendi, il était compréhensible que Philippe Val –mis en éveil, qui plus est, par la confiance d'un collaborateur de la production– trouve dans cette coïncidence pour le moins singulière matière à alimenter sa dénonciation récurrente de la main mise des grands groupes industriels sur les moyens d'information. L'éditorial litigieux a été rédigé dans l'intérêt légitime du public, sur un sujet essentiel pour la démocratie; se fondant sur des éléments sérieux, Philippe Val a livré sa conviction en termes mesurés, en dirigeant d'ailleurs ses faits sur le groupe Vivendi et son président (dont les noms sont cités plus de 15 fois) et non vers la société Capa (citée une seule fois), présentée davantage comme captive économiquement et financièrement des premiers.*

*Le tribunal considère que le propos incriminé s'est inscrit dans le cadre d'une controverse tout à fait admissible dans le débat démocratique, à partir de faits incontestablement troublants, et que le bénéfice de la bonne foi doit être accordé aux défenseurs..."*

Le tribunal a donc débouté la Société Capa de ses demandes et l'a condamnée à payer une somme de 15.000 FF.

Il serait intéressant de

s'interroger pourquoi, citée seulement une seule fois par Philippe Val, Capa ne s'est pas contentée de la publication effective de son droit de réponse. Il est probable que ce sujet l'embarassait et qu'il fallait à tout prix recrédibiliser le travail de ses journalistes. Ceci semble donc bien confirmer que les problèmes de faux directs et de montages dans les débats de société constituent une thématique majeure dans la réflexion sur la liberté d'expression; et pourtant, elle n'est que rarement abordée sur... la place publique.

### L'A.T.A. DEMANDE

Inlassablement, l'A.T.A. continuera à demander que les séquences et les émissions de télévision soient "datées", dès leur démarrage à l'antenne. Bien entendu, ceci ne résout pas tout le problème. Ces "dates" permettront au moins au public de découvrir quelles émissions ne sont pas en directs (soyons vigilants : il y a peut-être eu montage) et de réagir face à la disparition croissante des "vrais directs".

Pour rappel, les différés assortis de montage pénalisent tout particulièrement les "voix discordantes". Celles-ci "changent de ton" et s'autocensurent, sachant que le montage est possible. Ainsi, les "faux directs" menacent le droit des minorités à s'exprimer comme elles le souhaitent. Est-ce là l'une des raisons majeures de la disparition progressive des "directs" ? Certains "faux directs" seraient-ils les alliés du conformisme social ? ■

# TENU DES PROGRAMMES

Vivendi ?" (que nous reproduisons en page 3).

La semaine suivante l'hebdo satirique publie sur un espace équivalent en page 5 un droit de réponse de

l'Agence Capa suivie d'une nouvelle mise au point de Philippe Val (voir page 4).

S'ensuit un procès pour diffamation au Tribunal de Grande Instance de Paris.

Les attendus du procès qui s'est tenu le 14 mars 2000 donnent raison à Philippe Val sur base de sa bonne foi (voir page 2). Cette décision nous semble historique. ■

*Philippe Val*

## « Place de la République » ou « Place Vivendi » ?

**C**ENSURE. C'est un grand mot, *censure*. Il ne faut pas l'employer au hasard. C'est comme *génocide, nazi, épuration ethnique*. Ce sont des mots précieux. Quand on en use, ils doivent déployer tout leur sens, car si on les emploie à tort et à travers, le jour où l'on en a vraiment besoin, ils sont déchargés de leur puissance. La puissance des mots, c'est ce qui nourrit la liberté.

C'est un peu gênant : ce que je vais raconter est personnel. Ce serait arrivé à un autre, je serais plus à l'aise pour en parler. J'éviterais les accusations de rouler pour mes intérêts personnels plutôt que pour un principe. Mais tant pis. J'ai bien réfléchi. Je ne peux pas passer ça sous silence. Qu'il importe les protagonistes de l'histoire. Seuls les faits comptent.

Alors voilà. J'ai été censuré.

Deux fois en quinze jours, et deux fois par Vivendi. Oui, Vivendi, qui possède déjà la moitié de la France, la distribution de l'eau ici et en Amérique, l'édition, le cinéma, Canal +, etc.

La première fois, j'avais décidé de ne pas en parler. C'était sur Canal +, précisément, et je me suis dit : « Après tout, c'est une chaîne privée, ils font ce qu'ils veulent, leur politique éditoriale ne me regarde pas. »

Mais la seconde fois, c'était sur France 2. Et là, c'est différent. Il s'agit d'une chaîne publique, financée en partie par l'argent des citoyens, et sa politique éditoriale me regarde, comme elle regarde tous les Français. Et pour bien éclairer mon histoire, je me vois contraint de raconter les deux épisodes.

Voilà donc quelques semaines, Albert Algoud entre en fonctions à France-Inter, à l'horaire occupé par Jean-Luc Hees avant qu'il ne prenne la direction de la chaîne. C'est un lundi, et je participe à cette première émission. Comme c'est une première, il y a dans le studio quelques journalistes, et Canal + qui fait un reportage sur les débuts d'Albert Algoud à France-Inter. À cette occasion, le journaliste de Canal m'interviewe.

Le journaliste : « Vous pouvez vous exprimer totalement librement, à France-Inter ? »

Moi : « Oui. Je n'ai jamais eu de problèmes, et quand il y en a eu, ils ne m'ont pas atteint. »

Lui : « Mais il y a d'autres médias où l'on peut s'exprimer librement ? Par exemple qu'est-ce que vous pourriez dire qui ne passerait pas ailleurs ? »

Moi : « À quoi ça sert que je vous le dise, puisque vous le couperez au montage ? »

Lui : « Mais non, on ne coupera pas. Allez-y ! »

Moi : « Eh bien, par exemple, je peux vous dire que la montée en puissance de Jean-Marie Messier, patron de Vivendi et accessoirement propriétaire de Canal +, représente un danger pour la démocratie. »

Par curiosité, j'ai regardé le reportage diffusé sur Canal + le samedi suivant. Évidemment, mon intervention avait été coupée. Cela me semblait tellement évident que je n'allais pas en faire une histoire.

**Q**UELQUES JOURS plus tard, je suis invité à participer à une émission sur France 2 intitulée « Place de la République ». Le titre même annonce la couleur. Il s'agit d'un débat républicain sur des grands sujets de société. Le sujet en question : Les vieux soixante-huitards bouchent-ils l'avenir aux jeunes entrepreneurs ?

Lors d'une intervention, je fais remarquer que les difficultés rencontrées pour vivre décemment ne dépendent pas de l'âge, mais d'un système économique concentrant pouvoir et richesse dans un petit nombre de mains. Et j'ajoute, en substance : « *Le tas de richesse dans le monde n'est pas inépuisable. Plus il grossit d'un côté, plus il diminue de l'autre. Plus les richesses sont concentrées entre les mains de Bouygues, Lagardère, Jean-Marie Messier, patron de Vivendi, moins il y a de chances pour qu'il en reste pour les autres. Voilà pourquoi il faut faire de la politique. La politique est là pour réguler la répartition des richesses afin que tous puissent au moins vivre décemment.* »

À la fin de l'émission — qui, elle non plus, n'était pas en direct, mais « dans les conditions du direct » —, un responsable vient me voir, et, tout sourires, innocemment, me dit : « Bravo, ce que tu as dit, c'était très bien. Mais tout le passage où tu parles de Messier et de Vivendi, on va être obligé de le couper. L'émission est produite par la société de production Capa, et le principale client de Capa, c'est Canal +, Karl Zéro, donc, précisément, Jean-Marie Messier-Vivendi. » Il se marrait. Et moi, innocemment, j'ai cru qu'il plaisan-

taut. Par acquit de conscience, j'ai quand même enregistré l'émission lors de sa diffusion. Stupeur. Ils avaient laissé tout le passage, avec Bouygues, Lagardère, mais ils avaient juste coupé « Jean-Marie Messier, patron de Vivendi », en faisant un plan sur le public pour qu'on ne voie pas la coupe.

Quelle ânerie ! Quel impact pouvait bien avoir, à onze heures du soir, ma modeste intervention ? Sachant que ils invitaient, ils auraient pu prendre ce minuscule risque. Eh bien non. Ils ont préféré censurer. Je ne sais pas qui a pris l'initiative de cette coupe. Qu'elle vienne d'un lampiste, ou au contraire d'un responsable, elle a la même signification.

Elle laisse deviner quelle peur dicte les décisions des gens qui, aujourd'hui, hossent à la télé. Et quand on disait que l'ultralibéralisme finirait par avoir les mêmes effets que le stalinisme, on n'était pas loin du compte.

Elle pose la question de l'indépendance des sociétés de production privées, qui livrent des programmes « clefs en main » aux chaînes, y compris aux chaînes publiques. L'espace totalement marchand dans lequel elles travaillent — une qui passe commande, une qui livre — ne leur fait rencontrer que par hasard les intérêts du public.

Elle pose la question, soulevée par les socialistes avant les élections, de la participation, dans des chaînes de télé, de sociétés passant des marchés avec l'État — précisément Bouygues, Lagardère, Messier. Dans leur programme, la loi sur l'audiovisuel prévoyait une participation maximale de 10 %, pour éviter à la fois la corruption et, justement, la censure commerciale. Il ne reste plus rien de cette exigence dans l'actuelle loi que Catherine Trautmann défend devant le Parlement. Pourquoi ? Après quelles pressions ? En tout cas, quelle belle autocensure...

**M**ESSIER, aujourd'hui, c'est la politique. Ne pas pouvoir en parler, c'est ne plus avoir le droit de parler politique. Ça montre d'ailleurs les limites de l'impertinence que s'impose Canal + — et notamment Karl Zéro : on peut parler de tout, sauf de l'essentiel, c'est-à-dire des véritables lieux de pouvoir, comme Vivendi. On peut traîner le président de la République Jacques Chirac dans la merde, c'est sans conséquence. On peut montrer le Premier ministre Lionel Jospin sous les traits du dernier des niais, c'est permis. On peut ridiculiser le ministre de la Communication Catherine Trautmann, c'est normal. On est en démocratie, tous les coups sont permis, hein ? Il ferait beau voir qu'un homme ou une femme politique ose se rebeller contre notre droit à la satire. En revanche : maîtrise totale de la critique concernant Vivendi et Jean-Marie Messier.

Cela veut dire que les représentants de l'État, légitimés par le suffrage universel, sont devenus des « Guignols de l'info » dans un théâtre tenu d'une main de fer par Jean-Marie Messier, légitimé par les cours de la Bourse, futur P-DG de la holding France. La démocratie peut subir toutes les attaques, le capital aucune. Nos institutions garantissant la liberté d'expression sont désormais tranquillement contournées, et beaucoup qui le savent et qui ont peur masquent leur crainte en feignant l'indifférence ou l'ignorance, afin de ne pas perdre leur dignité.

Cette censure minutieuse dans une émission diffusée sur une chaîne publique, et qui, ô ironie, s'intitule « Place de la République », devrait nous alerter. Les pleines pages de publicité que Vivendi se paye aujourd'hui dans toute la presse française ne sont certes pas seulement achetées pour que nous buvions davantage d'eau du robinet. L'un des dégâts collatéraux de la frappe publicitaire est de se rendre financièrement essentielle aux journaux afin de pouvoir exercer le fameux chantage : si vous parlez mal de nous, nous vous supprimons les achats publicitaires, et vous crèverez.

Cette petite histoire peut sembler dérisoire, un petit bouton sur la peau de la liberté. Mais elle est la première manifestation d'un cancer qu'il faut traiter dans la plus grande urgence, sous peine de mort.

Voilà pourquoi je dénonce cette censure. J'envoie copie de cet éditorial à M. Bourges, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel, rien que pour voir si cette histoire l'intéresse, puisque après tout le CSA est garant de l'honnêteté et de la liberté de l'information. Et qu'est-ce qui menace l'honnêteté et la liberté, sinon la censure ? ■

# PAS TOUCHE À VIVENDI

La semaine dernière, Val écrivait avoir fait l'objet d'une censure dans l'émission « Place de la République » : son intervention sur Vivendi avait été coupée au montage. Le producteur dément.

## LE DROIT DE RÉPONSE DE L'AGENCE CAPA

L'HONNÉTÉTÉ de l'agence CAPA et de l'équipe de l'émission « Place de la République » diffusée en différé sur France 2 est gravement mise en cause par Monsieur Philippe Val dans un éditorial publié par *Charlie Hebdo* en date du 26 mai 1999.

M. Philippe Val prétend avoir fait l'objet à l'occasion de son passage dans l'émission « Place de la République », consacrée à la place des jeunes dans la société, d'une censure lors de son intervention sur le rôle de la politique contre la concentration des richesses.

Il soutient également qu'un responsable de l'émission lui aurait déclaré que ses propos lors de l'enregistrement relatifs à Monsieur Jean-Marie Messier et au groupe Vivendi seraient coupés en raison des relations contractuelles entre l'agence CAPA et ce groupe.

Or, d'une part, l'émission enregistrée fait l'objet d'un montage avant sa diffusion, ce que tout invité n'ignore pas; ceci implique que sur 2 heures d'enregistrement, les 90 minutes montées doivent permettre à tous les intervenants sur le plateau de s'exprimer entre les reportages. Le montage consiste entre autres au retrait de toutes redites, longueurs, bafouillages, digressions, etc. Comme en témoignent les rushes de l'émission, Philippe Val s'est lancé par deux fois dans une même démon-

stration, dont la seconde, moins confuse, a pu être retenue sans que le fond de son intervention en soit altéré (privilégier l'action politique pour empêcher le cumul des mandats industriels...). Au surplus, il n'y a eu en aucun cas de coupe dans la phrase retenue au montage où sont cités les noms de Bouygues et de Lagardère. Cette vérification des rushes que l'on tient à sa disposition peut être aisément effectuée par M. Philippe Val. Il est seulement regrettable qu'il ne l'ait pas fait préalablement avant toute mise en cause publique.

D'autre part, aucun responsable de l'émission à savoir, Frédérique Lantieri, Pascal Manoukian ou moi-même, n'est allé féliciter Philippe Val, ni lui assurer que ces propos seraient coupés, pas plus qu'il se serait permis de le tutoyer. M. Philippe Val ne mentionne d'ailleurs pas le nom de la personne qui lui aurait fait cette déclaration.

En traitant de « censure » ce qui relève du simple montage, l'éditorial et le titre choisi par M. Philippe Val portent préjudice à cette émission ainsi qu'à l'agence CAPA alors qu'en travaillant pour de nombreux diffuseurs, autres que Canal +, comme pourrait l'attester le CSA, l'agence CAPA prouve qu'elle dispose depuis 10 ans d'une liberté incontestable lui permettant d'informer sans recours à la manipulation. **HERVÉ CHABALIER,**

**PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL**

## LA RÉPONSE AU DROIT DE RÉPONSE

QUE LES CHOSES soient claires et définitives : je ne retire pas un mot de ce que j'ai écrit. Je reconnais deux imprécisions :

1. J'ai dit « un responsable de l'émission », pour ne pas nommer la personne. Mais il s'agissait en l'occurrence de votre collaborateur, qui m'a téléphoné à plusieurs reprises avant l'émission, qui m'a expliqué le cadre du débat, nommé les intervenants, qui m'a accueilli, et qui est venu me parler à la fin de l'émission. J'en ai conclu que c'était lui qui choisissait les intervenants, et qu'il en avait, en quelque sorte, la responsabilité. Je ne connais rien à la hiérarchie des sociétés de production. Par ailleurs, je l'ai précisé dans mon article : que la coupe soit ou non le fait d'un responsable ne change rien au fond du problème.

2. Il ne m'a peut-être pas tutoyé. Mais le tutoiement est tellement fréquent dans ces situations qu'il m'est venu pour reproduire ces propos. Mais, une fois de plus, ça ne change vraiment pas grand-chose à l'affaire.

Ce qui est important, en revanche, je le maintiens — et je l'affirme sur l'honneur —, c'est ceci : cette personne m'a bel et bien déclaré à la fin de l'émission que mon intervention serait coupée parce que j'y cite Messier, Vivendi, et que Vivendi et CAPA sont liés. À ce moment-là, je ne savais même pas que c'était CAPA qui produisait l'émission, je pensais que c'était France 2, et c'est donc lui qui me l'a appris. Stupéfait, j'ai fait part de ses propos à l'ensemble de la rédaction de *Charlie* le mercredi suivant [5 mai], plus de dix jours avant la diffusion de l'émission. Comment, à ce moment-là, aurais-je pu savoir que cette coupe serait effectuée ? Tous sont témoins. Le jour de la diffusion de l'émission [18 mai], j'ai branché mon magnétoscope pour vérifier, chose que je n'aurais jamais faite si votre collaborateur ne m'avait imprudemment alerté. Sachant qu'il y aurait un montage, je ne me serais pas formalisé de constater que mes propos eussent été tronqués. Je ne me suis jamais manifesté quand ils l'ont été dans bien d'autres circonstances, sachant pertinemment que l'on peut toujours s'entendre répondre ce que vous me répondez : « Cela ne relève que du montage. »

Ce qui m'a déterminé à dénoncer cette coupe, c'est qu'elle m'a été ingénument annoncée par votre collaborateur comme risquant de vous mettre en porte à faux vis-à-vis de Vivendi. L'émission étant diffusée sur France 2, c'est-à-dire sur le service public, j'ai cru de mon devoir d'informer le public des dangers que la pesanteur des rapports marchands fait courir à la liberté d'expression.

Je ne l'ai pas fait par plaisir. Je reconnais par ailleurs l'excellente qualité du travail dont

l'équipe de CAPA fait preuve la plupart du temps, mais, à mon sens, cela rend l'accident encore plus regrettable.

J'ajoute que votre collaborateur a eu le culot de me téléphoner mercredi dernier [26 mai] pour nier m'avoir tenu les propos que je rapporte. Il a prétendu m'avoir seulement dit, et c'est intéressant, qu'il y aurait peut-être des problèmes avec Bouygues, à cause de la confraternité entre France 2 et TFI, mais qu'il ne m'avait jamais parlé de Messier, ni de Vivendi, ni de CAPA. Mais quel intérêt aurais-je eu à déclencher tout cela ? Aucun. Je ne vous connais que par vos productions que, je le répète, je trouve d'ordinaire supérieures à beaucoup d'autres.

Par vos réactions dans la presse, vous laissez entendre que je mens. À une faute, vous ajoutez aujourd'hui la diffamation. Cela me met gravement en cause, et je n'ai que ma bonne foi pour me défendre, renforcée, il est vrai, par la réalité de ce fait : les noms de J.-M. Messier et de Vivendi ont bel et bien disparu, alors que je les avais cités. Ce qui, vous

en conviendrez, change toutes les données du problème — et le constitue. Peste, en l'occurrence, avoir fait mon devoir de journaliste et n'avoir obéi qu'à un principe dont j'ose croire que nous le partageons. C'est pourquoi je pense qu'il serait plus sage, plus honorable, de reconnaître les faits, même s'ils sont la conséquence d'une décision prise à un niveau qui vous échappe. La censure, ce n'est pas seulement un vilain monsieur qui dit « coupez ». C'est également une ambiance diffuse qui règne lorsque les relations de pouvoir sont telles qu'il n'est pas nécessaire de donner l'ordre : il est devancé. Les collaborateurs trop empressés font ou disent parfois des absurdités qui vont au-delà de ce qu'on attend d'eux. C'est précisément ce que j'ai voulu dénoncer quand cela se produit sur une chaîne publique. Là où vous devez vraiment responsable et complice de la faute, c'est lorsque vous vous réfugiez dans la dénégation.

Toute la question, aujourd'hui, est de savoir si, oui ou non, j'ai été prévenu de la coupe. Je pense que vous le savez aussi bien que moi. Dans cette affaire, vous m'insultez alors que vous me devez des excuses. Craignez, en persistant, d'en dire plus long sur vous que sur moi. Croyez que je ne vous veux aucun mal, et que je souhaite sincèrement que vous puissiez travailler dans la plus grande indépendance. Qui sait ? Je vous ai peut-être rendu service ? En mettant sous la lumière les pressions dont nous pouvons tous, à un moment ou à un autre, faire l'objet, nous nous aidons mutuellement à faire notre métier tel que nous l'entendons. Ma démarche n'a aucun autre but.

**PHILIPPE VAL**



NOUVELLE MIRE

# ACTIFS ET, PARFOIS, CENSURÉS

[22/09/2000]

*Les cinq premières saisons des Midis de l'Audiovisuel ont prouvé que ces rencontres programmées et animés par l'A.T.A. au Forum de la Fnac de Bruxelles n'étaient pas de simples débats.*

• • •

Il s'agit plutôt de véritables actions qui permettent d'influencer une évolution humaniste de notre paysage audiovisuel.

## INFLUENCER

Ainsi, à deux reprises (en juin 1997 et en mai 2000), l'A.T.A. estimait que le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) de la Communauté française ne disposait pas de pouvoirs et de moyens suffisants pour mener à bien sa mission de "police de l'audiovisuel". Elle invita donc des représentants du CSA français, mieux loti que le nôtre, afin d'être interviewés par des parlementaires des différentes familles politiques soucieux de réformer notre CSA.

Lorsque le projet de création d'un journal télévisé quotidien pour les enfants tardait à apparaître à la RTBF pour cause de manque de financement, nous avons invité, le 14 octobre 1999, les 150 signataires de l'Appel que nous avons lancé, trois ans plus tôt, pour soutenir cette requête. Un tiers d'entre eux vinrent des quatre coins de la Wallonie pour écouter et interroger

les protagonistes des futures Niouzz. Dans la salle, on pouvait reconnaître une dizaine de représentants politiques (Anne-Marie Corbisier, Vincent Decroly, Marie José Laloy, etc.), le chanteur Christian Merveille, l'acteur Daniel Hanssens, le pédopsychiatre Jean-Yves Hayez, le juge d'instruction Damien Vandermeersch, les coordinateurs de nombreux journaux pour enfants (Le petit Ligeur, Spirou, etc.), d'associations d'éducation aux médias ou du secteur associatif plus global : l'UNICEF, le PAC, l'UEAPEC, le CJC, le Centre de Morale Laïque, le CRIOC (Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs)... La représentante de ce dernier, Antoinette Brouyaux, résuma ainsi le rôle de cette séance des "Midis" : "Bravo pour votre relance efficace de la campagne pour un JT junior à la RTBF. Grâce à votre opiniâtreté, vous avez pu faire la démonstration que ce thème est mobilisateur".

## LE SUIVI

Les "Niouzz" démarrèrent cinq mois plus tard, le 13 mars 2000. Dès ce jour-là, nous réservâmes la salle du Forum de la Fnac pour le 13 mars 2001. Ce jour-là, notre 53ème "Midi" fera le point d'un an de JT pour les enfants à la RTBF. Cet exemple indique que nous tentons d'assumer le "suivi" et n'avons pas peur de reprogrammer plusieurs fois une

même thématique. Ainsi, le réalisateur français Pierre Carles est venu présenter son travail à deux reprises aux "Midis", lors de la longue élaboration de son "film culte" censuré sur les chaînes françaises, "Pas vu, Pas pris", les 24 avril 1996 et 31 mai 1998 (pour la seconde séance, il était accompagné de Serge Halimi, auteur des "Nouveaux Chiens de Garde"). Il faut également deux séances pour dissenter de "femmes et TV", trois pour analyser la fonction de "médiateur", quatre pour découvrir comment les téléés ont abordé la Marche Blanche, les Dossiers X, etc.

## LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Tout le monde n'apprécie pas les thématiques proposées aux "Midis". Naguère, à deux reprises (le 6 mars et le 23 octobre 1996), la Direction de la RTBF a interdit en dernière minute à ses représentants de participer à notre initiative. À chaque fois, nous avons maintenu la tenue de la séance.

Il en fut de même lorsque des militants d'extrême-droite annoncèrent qu'ils empêcheraient Anne Morelli de prendre la parole. Le 25 octobre 1995, nous l'avions invitée, avec Jean-Jacques Jaspers, à traiter "Comment la télé aborde-t-elle l'histoire?". Le "Midi" eût bien lieu et nos deux invités furent protégés par le service d'ordre de la Fnac qui permit à la liberté d'expression de ne pas être bafouée. ■

# 50 THÉMATIQUES

- 1 : Vers une réconciliation entre les télé-distributeur et le public ?  
*20 septembre 1995.*
- 2 : La télévision et notre mémoire : comment la télé aborde-t-elle l'histoire ?  
*25 octobre 1995.*
- 3 : Les débats à la télé : du blabla ?  
*15 novembre 1995.*
- 4 : Plein feu sur CANAL+ Belgique  
*7 février 1996.*
- 5 : Les femmes et la télé  
*6 mars 1996.*
- 6 : Rencontre avec Pierre Carles, réalisateur français  
*24 avril 1996.*
- 7 : Quelles musiques pour quelles téléés ?  
*22 mai 1996.*
- 8 : Remise des ATA d'Or 96, le 3ème Grand Prix des Téléspectateurs Actifs  
*19 juin 1996.*
- 9 : Enquête sur le Journal Télévisé  
*23 octobre 1996.*
- 10 : Les télévisions et l'affaire Dutroux et Consort.  
*27 novembre 1996.*
- 11 : Appel à témoins  
*22 janvier 1997.*
- 12 : Que penser de l'Audimat ?  
*26 février 1997.*
- 13 : Comment éduquer à la télévision, les enfants, les ados et les adultes ?  
*19 mars 1997.*
- 14 : Les enfants et la publicité télévisée  
*23 avril 1997.*
- 15 : Comment fonctionne le Conseil d'Administration de la RTBF ?  
*28 mai 1997.*
- 16 : Remise des ATA d'Or 97, le 4ème Grand Prix des Téléspectateurs Actifs  
*18 juin 1997.*
- 17 : C.S.A. Français : mode d'emploi  
*19 juin 1997.*
- 18 : La surenchère médiatique  
*24 septembre 1997.*
- 19 : Le monde animalier à la télé  
*22 octobre 1997.*
- 20 : Bientôt, le bouquet de Canal+ ?  
*26 novembre 1997.*
- 21 : Quels atouts pour la RTBF ?  
*4 février 1998.*
- 22 : Qui contrôle les téléés ?  
*25 février 1998.*
- 23 : Télé-Bruxelles  
*25 mars 1998.*

- 24 : Connivences entre journalistes et décideurs politiques ou économiques  
*31 mars 1998.*
- 25 : Les télévisions de service public : quel avenir ?  
*29 avril 1998.*
- 26 : Arte : le culte de la culture ?  
*27 mai 1998.*
- 27 : Contre la télé  
*23 septembre 1998.*
- 28 : La violence à la télé  
*30 septembre 1998.*
- 29 : Quelles infos sur l'Europe à la télé ?  
*13 octobre 1998.*
- 30 : L'info à la télé : au service du public ?  
*17 novembre 1998.*
- 31 : La télé "infernale" ?  
*3 décembre 1998.*
- 32 : Le nouveau Médiateur de la rédaction de France 2  
*26 janvier 1999.*
- 33 : La télé : sage comme une image ?  
*24 février 1999.*
- 34 : Comment les sociétés de télédistribution sont-elles gérées ?  
*31 mars 1999.*
- 35 : La Médiatrice des Programmes de France Télévision  
*29 avril 1999.*
- 36 : Les "avant-soirées" de la RTBF  
*28 mai 1999.*
- 37 : Le Service "Médiation" de la RTBF  
*11 juin 1999.*
- 38 : Et maintenant, le monde en bref !  
*23 septembre 1999.*
- 39 : Bientôt à la RTBF, un JT pour les enfants.  
*14 octobre 1999.*
- 40 : Le journal télévisé est-il un récit ?  
*18 novembre 1999.*
- 41 : Journalistes "actifs" : le pour et le contre (1ère partie).  
*2 décembre 1999.*
- 42 : Journalistes "actifs" : le pour et le contre (2ème partie).  
*20 janvier 2000.*
- 43 : Pascal Vrébos  
*24 février 2000.*
- 44 : La Mathildemania : un "culte" à la télé ?  
*28 mars 2000.*
- 45 : L'actualité cinématographique à la télé.  
*20 avril 2000.*
- 46 : Quelle police de l'audiovisuel ?  
*25 mai 2000.*
- 47 : La Ministre de l'Audiovisuel s'entretient avec les usagers.  
*14 juin 2000.*
- 48 : Hier et demain  
*21 septembre 2000.*
- 49 : L'image de la femme à la RTBF et RTL TVi  
*13 octobre 2000.*
- 50 : Certains industriels "influencent" le contenu des programmes télé  
*8 novembre 2000.*

## LES MIDIS DE L'AUDIOVISUEL

Dans le Forum de la Fnac Bruxelles - City 2, Rue Neuve

*Vendredi 13 octobre 2000*

de 12H30 à 14H

### L'IMAGE DE LA FEMME À LA RTBF ET RTL TVI

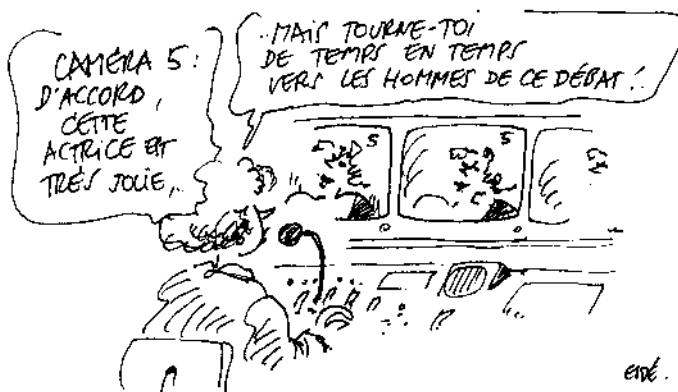
*avec Nadine Lejaer, Rédactrice en chef de Télépro  
et Christian Laporte, Journaliste au Soir*

Pour cette 49ème séance des Midis de l'Audiovisuel, l'Association des Téléspectateurs Actifs (A.T.A.) propose une réflexion sur l'image de la femme dans les télévisions de la Communauté française de Belgique, la veille de l'arrivée de la Marche Mondiale des Femmes au Parc du Cinquantenaire à Bruxelles.

Dans le dossier "Oui, la télé est misogyne !" publié par l'hebdomadaire Télépro, la parole est donnée aux deux hommes qui dirigent les rédactions de la RTBF et de RTL TVI.

Michel Konen (RTBF) : "...Ces dernières années, les recrutements au JT se sont fort féminisés, mais il n'y a rien de délibéré. Simplement, les meilleurs candidats étaient des femmes..."

Stéphane Rosenblatt (RTL TVi) : "...La société est sexiste, pourquoi la télé ne le serait-elle pas ? C'est déjà bien d'en être conscient, mais il faut aller plus loin".



Globalement, la situation semble moins désespérée chez nous qu'en France et les télévisions sont probablement plus macho dans leurs émissions de divertissement que dans le secteur de l'info.

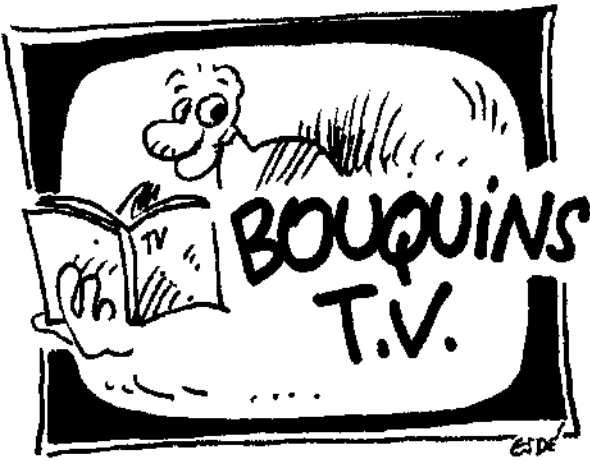


*Nouveau à Liège*

## LES APRÈS-MIDIS DE L'AUDIOVISUEL

Dans le Forum de la Fnac Liège - Place St Lambert

Les Après-Midis de l'Audiovisuel proposeront la même thématique, le vendredi 13 octobre 2000, de 17H à 18H30, avec Nadine Lejaer (Rédactrice en chef de Télépro) et Nicole Gérard (RTBF Liège).



## *Cartes sur table (RTBF)*

### **QUELS CHANGEMENTS EN 2001 ?**

[17/09/2000]

*Même la critique d'un livre peut être une façon de faire pression pour l'A.T.A.*

...

Ce n'est pas un hasard si nous avons attendu la période où la RTBF démarre sa prochaine saison pour vous présenter le livre que Marcel Leroy, collaborateur au Soir Illustré, consacre à l'émission des citoyens, "Cartes sur table".

En effet, à plusieurs reprises, cette émission a été menacée. Nous considérons que "Cartes sur table", après huit ans d'existence et plus de 1.200 dossiers traités à l'écran, est devenue pour le téléspectateur un service aussi indispensable, incontournable, qu'un journal télévisé. L'émission, à une heure de forte concurrence (face au JT de 19H de RTL TVi), rassemble un public important, parfois en développement (par exemple, de septembre à décembre 1999, on a constaté une hausse de 1,6%). Pareil succès est à souligner car la RTBF a osé le challenge de programmer une émission pointue axée sur les droits des consommateurs à une heure où les chaînes françaises généralistes ne rivalisent qu'à coup de fictions, de jeux ou de talk shows.

Si elle évolue, il ne faudrait pas que cette émission soit raccourcie ou qu'elle ne mette plus en présence les "victimes" et la personne, la société ou l'institution qui semble être la cause de leur désagrément.

Non seulement il faut que "Cartes sur table" poursuive longtemps encore son chemin mais il faut également lui rendre ce qu'on lui a supprimé : ses rediffusions sur la Deux.

Il semblerait qu'en janvier 2001, la RTBF veuille sortir "Cartes sur table" de "Régions Soir". Est-ce un bon calcul ? "Régions Soir" va peut-être perdre une partie du public de "Cartes sur table" ! Il faudra allonger la sauce de l'émission régionale. Va-t-on y rediffuser encore davantage de reportages déjà proposés au JT de la mi-journée ?

Au cours de la fin de cet été 2000, la direction de la RTBF a découvert que de nombreuses personnalités étaient attentives à l'avenir serein de "Cartes sur table" et de son équipe qui ont fait leurs preuves. Sera-t-elle attentive à leurs remarques ?

Bien sûr, la grille des programmes peut évoluer mais, si "Cartes sur table" reste quotidienne, il serait insupportable qu'on rogne sur son temps d'antenne ou sur les moyens déjà minimes mis à la disposition de son équipe pour l'élaborer... Si l'émission devient mensuelle, il lui faudra, à une heure de grande écoute, un temps d'antenne appréciable pour permettre son travail de confrontation et faire le suivi de ses dossiers.

Notre enthousiasme est attisé par la lecture du livre de Marcel Leroy qui nous remémore une dizaine de cas traités par l'équipe du Centre de la RTBF de Charleroi. À chaque fois, une personne qui vit un problème particulier dans sa vie quotidienne s'exprime en présence de la personne, de la société ou de l'institution qui est à la base de sa difficulté ou qui ne veut pas résoudre celle-ci. L'objectif n'est pas de filmer une scène de reality show mais bien de tenter de débloquer la situation. L'approche est juridique et pédagogique. Elle permet aux téléspectateurs de tirer un enseignement de l'expérience malheureuse des personnes invitées sur le plateau. Parfois, une solution individuelle est trouvée. Parfois, suite à l'impact de l'émission, la législation évolue. Il arrive également que l'impasse s'installe. Dans ce cas-là, l'invité ne repartira pas complètement bredouille. Il aura au moins trouvé une écoute. Lorsque le générique de fin résonne, la tentative de conciliation peut se poursuivre dans la salle de démaquillage. Le dossier ne sera pas classé. "Cartes sur table", chaque fois que c'est possible, en assure le suivi. ■

**Cartes sur table  
ou la raison du plus  
faible  
par Marcel Leroy  
106 pages  
Editions Luc Pire**



*Comment devient-on membre ?*

L'A.T.A. n'est pas subventionnée. Ses activités sont financées par ses membres. "Comment Télé-Zvous ?" est l'organe mensuel de liaison des membres de l'A.T.A.

La cotisation des membres est fixée à 1200 FB/an (600 FB/an pour les étudiants et les chômeurs, prière de joindre une preuve photocopiée à l'appui).

La majorité de nos membres ouvrent un ordre permanent de 100 FB/mois. Sur simple demande, nous pouvons vous envoyer un bulletin à cet effet qu'il vous suffira de remplir et de transmettre à votre banque. Vous ne voulez pas devenir membre de l'A.T.A. mais vous désirez seulement vous abonner pendant un an à "Comment Télé-Zvous ?" ... Cela vous coûtera 2.000 FB/an.

Enfin, si vous souscrivez un abonnement de l'étranger, son prix est de 2.500 francs belges par an. Versez le sur le compte ci-dessous et précisez à votre banquier qu'il doit introduire un code swift : CGAK BEBB. Les frais de transfert doivent être pris en charge complémentaiement au prix de l'abonnement par le donneur d'ordre.

Le compte de l'A.T.A. ASBL (Rue Américaine, 106 à 1050 Bruxelles) est le 001-0837560-41.

#### **A.T.A. ASBL**

Pour toute demande d'information : exclusivement par écrit sans omettre d'y inclure vos coordonnées et un timbre à 17 FB pour la réponse (sauf pour les membres).

*Rue Américaine, 106  
1050 Bruxelles*

Internet : <http://ata.qwent.es.be>  
E-mail : [ata@qwent.es.be](mailto:ata@qwent.es.be)

*Ce numéro de "Comment Télé-Zvous ?" a été rédigé, mis en page et envoyé par un collectif de bénévoles :*

Paula Bouchez,  
Benoit Goossens,  
Bernard Hennebert,  
Marine Jacobs,  
Gilles Lenoble,  
Pierre Ravach,  
Patrick Sénéclart.

Les illustrations sont réalisées par Esd.

# TROIS NOUVEL

[04/08/2000]

*Au bilan de la saison 1999-2000, on peut noter que les émissions de la RTBF qui annoncent la sortie des films ont tenu compte des critiques de l'A.T.A. sur trois points différents.*

• • •

Ces avancées permettent de battre en retraite, sur des exemples concrets, de mauvaises habitudes de la RTBF : son besoin d'introduire des séquences d'autopromotion dans ses émissions, y créer des rubriques pour plaire à ses sponsors ou, enfin, développer une discrimination envers les films "documentaires".

## TÉLÉCINÉMA

Depuis plusieurs années déjà, l'A.T.A. considère que "Télécinéma" est une émission courageuse : ses animateurs Philippe Reynaert et Bernard Pollet y présentent et critiquent parfois vertement les films qui sortent en salles. Une émission analogue n'existe pas actuellement sur les chaînes généralistes françaises.

Une seule ombre au tableau : la fin de l'émission était consacrée à l'annonce des films programmés durant la semaine suivante par la RTBF ! Il s'agissait d'une véritable bande annonce qui avait intégré le corps même d'une émission, ce qui semblait antidéontologique à l'A.T.A.

La saison dernière, "Télécinéma" a limité son travail aux films qui sortent en salle. Bravo !

## COVER

Durant la saison 1999-2000, chaque mercredi, "Cover", l'émission "people" de la RTBF, proposait le Top 5 des entrées en salles de la semaine précédente. Il s'agissait non pas du classement de l'ensemble des salles de la Communauté française mais uniquement de celui des entrées des complexes de Bruxelles et de Liège du Groupe Kinopolis, le sponsor de l'émission. Cette séquence permettait de faire apparaître le nom du sponsor au cœur de l'émission. Ce Top 5 induisait les téléspectateurs en erreur car il ne correspondait pas aux résultats réels de la fréquentation cinématographique. En effet, il couvrait des salles qui attirent un public spécifique plutôt intéressé par les grosses productions, de préférence américaines. Ainsi, pour prendre un exemple, la Palme d'Or "Rosetta" n'a

jamais figuré dans ce Top 5 alors qu'elle fut classée 3ème dans le "Hit" de l'Association belge des distributeurs qui était publié par Le Soir ou La Libre Belgique.

Ainsi, la RTBF préférerait faire plaisir à son sponsor plutôt que d'offrir une information fiable à ses téléspectateurs.

En cours de saison dernière, "Cover" a supprimé son "Top 5". Bravo ! Pour la nouvelle saison 2000-2001, l'émission n'est pas reconduite. Et ce dernier fait est indépendant de l'info qui précède !

## DISCRIMINATION DES "DOCUS"

Le 9 mai 2000, l'A.T.A. écrivait à Christian Druitte, l'Administrateur général de la RTBF : "...Le 8 janvier 1999, le service de médiation de la RTBF répondait à notre lettre du 24 novembre 1998 en nous informant que, pour les émissions Télécinéma et Coup de film, "les sorties évoquées en salle ne concernent pas les documentaires".

La disqualification en fonction du genre auquel il appartient (les documentaires) d'un film qui sort en salle nous semble être un exemple concret de discrimination.

Depuis de nombreux mois, nous vous demandons de tenter de trouver une solution à ce problème.

Comme dans le contenu même de ces émissions Télécinéma et Coup de film, il n'est jamais signalé au téléspectateur que les documentaires n'ont pas l'autorisation d'y être présentés, le public pourrait même imaginer que "Buena Vista Social Club", le film de Wim Wenders, pour prendre un exemple parmi tant d'autres, n'est pas présenté et/ou analysé dans ces émissions parce qu'il n'a pas plu aux personnes qui sélectionnent les films qui y seront commentés.

Pareil constat nous permet d'imaginer que le silence de la RTBF peut donc ainsi nuire à la réputation des documentaires qui sortent en salle.

Si la RTBF veut être un organe discriminatoire, qu'elle ait au moins le courage de le signaler publiquement.

En effet, dans son Dico Télé (édition septembre 99) qui définit officiellement ses émissions, la RTBF écrit :

- Télécinéma : le magazine d'actualité des "téléciné-phaïles" où Philippe Reynaert et Bernard Pollet passent à la loupe les sor-

ties en salle".

- Coup de film : "Toutes les sorties de films en salle..."

Ces présentations sont donc incorrectes. La responsabilité de la RTBF est grande dans ce domaine. Le Soir du 26 janvier 2000 publie, en effet, les résultats d'une enquête réalisée, fin 1999, pour l'ARC. On y découvre que la "critique TV" est le deuxième (avec 30% de votes) sur une dizaine de critères selon lesquels le public choisit ses films (le premier critère étant les acteurs, avec 34%).

Par la présente, nous demandons donc à la RTBF de mettre fin à sa politique de programmation qui discrimine un genre cinématographique : les films documentaires qui sortent en salle.

Vous avez constaté que sur ce sujet, nous n'avons pas, jusqu'à présent, communiqué, ni dans notre périodique, ni dans d'autres organes de la presse quotidienne. Nous avons ainsi évité toute polémique stérile..."

## RÉPONSE DE CHRISTIAN DRUITTE

Le 29 mai 2000, Christian Druitte nous confirme que, désormais, l'évocation des documentaires de longs-métrages diffusés en salle est possible.

Le motif de cette évolution ? "Télécinéma" a changé de format : l'émission est plus succincte et donc n'a plus le temps de présenter les films programmés par les deux chaînes de la RTBF. Dans la première mouture de l'émission, "...Dans la mesure où l'émission ne pouvait raisonnablement pas, en raison du minutage, promouvoir la diffusion des documentaires en télévision, elle n'avait pas souhaité le faire pour les documentaires diffusés en salle".

C'était un comble. Pour avoir le temps de diffuser des "bandes-annonces" des films de fiction programmés sur ses propres chaînes, la RTBF reconnaît ainsi qu'elle avait dû supprimer les annonces des films documentaires qui sortaient en salle.

Dans la lettre que l'Administrateur général nous adresse, il fait un point utile sur les films qui seront ou non présentés dorénavant dans "Télécinéma" : "...Il me paraît néanmoins nécessaire d'insister sur le fait que l'émission ne se veut pas exhaustive, et qu'il peut arriver que certains films, pour diverses raisons, n'y soient pas présents. Cela



"cinéma" à la RTBF :

# LES AVANCÉES



peut être le cas lorsqu'une sortie est confidentielle, limitée à quelques séances ou lors d'un festival. C'est le cas aussi, lorsqu'un changement de programme intervient après l'enregistrement de l'émission; c'est également le cas lorsqu'il n'y a pas de matériel image disponible, etc. Dès lors, lorsqu'un long métrage documentaire aura une sortie comparable à un film de fiction, il sera candidat, au même titre que les films de fiction, au sommaire de l'émission..."

Ainsi, des films tels que "Mobutu, Roi du Zaïre" de Thierry Michel ou "Pas vu, Pas pris" de Pierre Carles ne seront désormais plus interdits de présentation dans "Télécinéma" lors de leur sortie en salles.

Dans sa réponse, Christian Druitte est très discret sur l'émission "Coup de film". Il est vrai —hélas— que celle-ci ne programme que les films dont les distributeurs offrent des compensations financières à la RTBF. "Coup de film" serait ainsi une pseudo émission de "publi-reportage". Et donc les documentaires à petit budget n'y ont pas droit de cité.

## SEULE, HÉLAS !

L.A.T.A. a dû se bagarrer seule pendant près d'un an et demi pour qu'il soit mis fin à cette discrimination : courriers, interpellation de

Gérard Lovérius et de Christian Druitte lorsqu'ils présentaient à la presse la nouvelle saison TV 1999-2000...

Or, il existe une nouvelle "commission culture" au sein de la RTBF. L.A.T.A. —qui n'a pas été invitée à y siéger— a interpellé plusieurs de ses membres, en vain. Peut-on parler d'un mauvais fonctionnement de celle-ci ? Nous regrettons que sa composition ne soit pas compatible avec le texte du contrat de gestion de la RTBF puisque celui-ci indique que cette commission doit créer et développer des synergies avec l'ensemble du secteur. Or, cela n'est pas le cas pour les associations d'usagers de la RTBF (Voir "Comment Télé-Vous ?" N°46, pages 4 et 5).

## AUTRE DISCRIMINATION

Décidément, les "documentaires" ne sont pas les enfants chéris de la RTBF.

Plusieurs membres de l'équipe de "L'Écran Témoin" ont visionné avec intérêt le film "Pas vu, Pas Pris" de Pierre Carles. Ce documentaire pourrait lancer un débat axé sur la connivence entre les journalistes et les hommes politiques. Cette thématique sera programmée le 11 décembre 2000 mais elle sera introduite par un film de fiction.

L'équipe de "L'Écran Témoin" est de très bonne volonté : elle tente, en effet, de faire programmer au

cours de la même semaine par la case "documentaire" le film de Pierre Carles.

À nouveau, l'on constate donc qu'il y a discrimination. Les longs-métrages documentaires n'ont pas accès à la case de l'Écran Témoin. Or, il existe d'excellents documentaires qui pourraient intéresser un vaste public et qui permettraient d'introduire réellement le débat, contrairement à nombre de fictions dont la programmation n'est qu'un vague prétexte à amorcer la discussion.

## L'ÉCRAN TÉMOIN

Puisque cet automne l'Écran Témoin subit un lifting en réintroduisant les appels téléphoniques, pourquoi ne pas envisager également de mettre fin à la ségrégation stérile qu'il est obligé d'entretenir par rapport aux films documentaires ?

Et pourquoi pas, dans certains cas, placer la discussion en début de soirée afin que le public puisse découvrir le film, nourri par le débat ?

Cette formule permettrait d'y diffuser, par exemple, des films interdits aux moins de 16 ans qui devront être programmés prochainement après 22H.

Il n'est pas certain qu'à 20H10 un film attire obligatoirement plus de monde qu'un débat dont le thème et les invités passionneraient le public. L'expérience mériterait d'être tentée. ■

# QUELLE RTBF "CITOYENNE" ?

Le 1er août 2000, Maria del Rio, l'ancienne animatrice du "Lucky Bingo" déclarait aux journaux du groupe Sud Presse (La Meuse, La Lanterne, La Nouvelle Gazette) : "...Voter aux communales ? Alors là, je ne suis pas du tout au courant. Franchement, ce genre de démarche me passe complètement au-dessus de la tête...". Maria del Rio est de nationalité espagnole tout comme Carlos Vaquera, animateur de "Pour

la gloire". S'ils l'avaient soutenu, tous deux auraient pu voter aux prochaines élections communales. Ce ne sera pas le cas. En effet, les propos de Carlos Vaquera ressemblent à ceux de sa consœur : "...Ce n'est vraiment pas mon truc. Même si je trouve très bien que les étrangers aient ainsi le droit de s'exprimer. Mais je ne saurais pas m'impliquer dans ce genre de démarche...".

Ainsi, il n'existe pas de droit

de réserve pour les animateurs popularisés par la RTBF. Ne serait-il pas normal que le Service public leur demande de ne s'exprimer dans les médias que sur leurs activités professionnelles et non sur leur vie privée ?

Il est vrai que la RTBF préfère l'inverse ! Naguère, elle interdisait à certains de ses collaborateurs de s'exprimer sur leur travail aux Midis de l'Audiovisuel organisés par l'A.T.A. ! ■

# LA MINISTRE REN

[01/09/2000]

Le quotidien *La Libre Belgique* titra sur cinq colonnes : "La Ministre de l'audiovisuel en prise directe avec des téléspectateurs actifs".

•••

Sous cet intitulé, Pierre-François Lovens commence ainsi son compte-rendu de la rencontre que l'A.T.A. a programmé et animé au Forum de la Fnac Bruxelles, le 14 juin 2000 : "...Les responsables de la très active A.T.A. étaient aux anges, mercredi midi, à l'occasion de la 47ème séance des "Midis de l'Audiovisuel". En six ans d'existence, l'A.T.A. n'était jamais parvenue à obtenir la présence à sa tribune du ministre en charge de l'audiovisuel au sein du gouvernement de la Communauté française. Lorsqu'elle s'occupait encore du dossier, Laurette Onkelinx avait systématiquement décliné les invitations lancées par l'association des usagers du petit écran... Corinne De Permentier a mis fin à cette longue absence".

## TROP DE MINISTRES ?

Lors du bilan d'une première année de législature, nombre d'observateurs de la vie politique regrettèrent le nombre élevé de ministres dans le gouvernement de la Communauté française. Ont-ils raison ? Le sujet est complexe. Il y a néanmoins un argument qui plaide en fonction de cette option. Le champs de travail des ministres étant plus circonscrit, ceux-ci ont davantage le temps de rencontrer les professionnels ou les citoyens pour qui ils travaillent. On apprend que le Ministre Pierre Hazette va désormais imiter son confrère le Ministre Jean-Marc Nollet en consacrant quelques heures, chaque semaine, à la visite des élèves. Quant à la Ministre Corinne De Permentier, non seulement elle rencontre les téléspectateurs mais elle va également régulièrement sur le terrain, en visitant, par exemple, une dizaine de télévisions locales.

Il faut un certain courage pour rencontrer les usagers. En effet, contrairement aux conférences de presse, il n'y a pas d'ordre du jour et toutes les questions peuvent être posées, parfois même avec insistance... Il faut que le Ministre maîtrise très bien ses dossiers. S'il se permettait d'utiliser la langue de bois, inutile de préciser que le public ne resterait... pas de bois<sup>(1)</sup>.



Et donc Corinne De Permentier vint, escortée de sa jeune et fidèle garde rapprochée, Messieurs Thibault Mulaïn et Hervé Verhoosel.

La Ministre n'a pas peur de s'engager et vise l'efficacité. Ainsi, lorsqu'un administrateur de l'APEDAF, l'Association des Parents d'Enfants Déficiants Auditifs Francophones, se lève pour s'insurger contre la RTBF où il n'a trouvé personne pour recevoir sa pétition de près de 12.500 signatures demandant la traduction en langue des signes des Niouzz. Corinne De Permentier propose immédiatement une solution : "...écrivez donc au service de médiation de la RTBF et si vous n'êtes pas satisfait, écrivez-moi. Je transmettrai et la RTBF sera obligée de répondre. Si cela doit circuler triangulairement, on fera comme cela". Résultat : Christian Druite, l'Administrateur général de la RTBF recevra officiellement cette pétition, le 11 juillet 2000.

Il n'est, bien entendu, pas possible de transcrire ici l'intégralité de cette rencontre qui a duré près de deux heures. Nous avons sélectionné les propos les plus significatifs et tout particulièrement ceux qui resteront utiles pour faire progresser nos revendications.

Apparemment, la Ministre s'est plu au jeu puisque, elle-même, non sans humour, a proposé de revenir dès que nous aurions l'envie de la réinviter, notamment pour faire le suivi de son combat tendu avec les télédiffuseurs.

Il n'est pas inutile de rappeler ici que l'A.T.A. est pluraliste et que c'est donc de façon critique que s'est déroulé cet entretien.

## EMBELLIE EN 2001 OU 2002

**Question :** Le sous-financement de l'audiovisuel (expression que l'on emploie rarement) est-il moins, aussi ou plus grave que le sous-financement de l'enseignement (expression que l'on emploie très régulièrement) ?

*Mme la Ministre :* Avant mon arrivée, vous savez que le secteur de l'audiovisuel était confié à la Ministre Présidente de la Communauté française qui avait également en charge l'enseignement. Lorsque j'ai été nommée Ministre au mois de juillet 1999, je ne devais m'occuper, quant à moi, que de l'audiovisuel. Je consacre un "plein temps" à ce département qui en a bien besoin parce que le secteur qu'il recouvre évolue très rapidement et qu'on ne lui a peut-être pas prêté suffisamment attention en temps utile à une époque où il y avait d'autres chats à fouetter.

Ma mission première consiste à défendre au niveau de mon Gouvernement un budget suffisant et satisfaisant pour l'audiovisuel. La masse première du budget de la Communauté française est consacrée à l'enseignement. Ce n'est un secret pour personne de noter que la Communauté doit résoudre ses problèmes de financement. Je pense que cette difficulté va s'estomper avec le temps. On donne comme année charnière 2000-2001 pour avoir de nouveaux espoirs.

Il faut savoir, par

# CONTRE LE PUBLIC

exemple, que les budgets des télévisions locales n'ont plus été indexés depuis une dizaine d'années ! Notre production cinématographique a des acquis et une très belle réputation. L'aide que reçoit ce secteur est largement insuffisante. Idem pour l'aide à la presse écrite ou la dotation de la RTBF. Je suis néanmoins optimiste. Le refinancement de la Communauté française sera en discussion à un moment donné. Sur quelles pistes ? Je ne peux pas m'exprimer sur ce sujet à l'heure actuelle mais je suis tout-à-fait optimiste quant à l'aspiration que j'ai de voir en 2001 ou 2002 de nouvelles synergies se dégager.

Déjà, lors du dernier budget, j'ai pu faire voter 30 millions pour pouvoir permettre la diffusion de la RTBF par le satellite. Ce sont de petites choses, me direz-vous. Elles permettent d'évoluer au niveau technologique et d'être en phase par rapport à ce qui se passe ailleurs.

## PORTE OUVERTE

**Il n'existe pas beaucoup d'associations de téléspectateurs, ni en France, ni en Belgique. Ce phénomène est relativement nouveau. C'est pourquoi nous aimerions connaître votre réflexion – si possible critique – sur l'utilité éventuelle de ce type de mouvement citoyen dans le paysage audiovisuel. Est-il simplement symbolique ou peut-il constituer un réel contrepoids par rapport aux lobbies des professionnels des médias ?**

Pour moi, il est clair que l'A.T.A. a son rôle à jouer. Depuis que je suis Ministre, on a eu plaisir à nous rencontrer. Au cabinet, nos débats sont souvent longs. Nous ne partageons parfois pas les mêmes points de vue mais cela se passe dans un climat constructif et serein.

Je crois que l'A.T.A. a tout-à-fait intérêt, aujourd'hui, à continuer cet engagement qu'elle a vis-à-vis du citoyen. Vous avez une équipe de gens qui sont motivés, qui aiment la communication nouvelle et qui attirent l'attention des décideurs politiques sur des points qui, sinon, ne seraient peut-être pas pris en compte.

Vous avez tout-à-fait intérêt à jouer votre rôle de lobby car vous avez des informations éclairantes à proposer. Je voudrais dire ici que pour mon cabinet, l'A.T.A. est un interlocuteur sérieux. Nous recevons des plaintes de personnes qui nous écrivent parfois tout et n'importe quoi. Ce fait est normal dans une société démocratique où les gens ont le pouvoir de s'exprimer. L'A.T.A. nous propose plutôt des tendances et ses avis peuvent nous éclairer. Ceux-ci sont importants parce que l'A.T.A. est le relais entre les téléspectateurs et nous. Ils nous permettent d'avoir une vision plus objective des faits. L'A.T.A., en effet, décrypte les plaintes selon les secteurs et nous propose une estimation de la situation. Le "politique" n'a jamais une vue aussi claire que celle de l'A.T.A. qui est indépendante.

Tant que je serai ministre, ma porte vous sera grande ouverte parce que, même lorsqu'on n'est pas d'accord, nous nous parlons ouvertement sans frilosité. Depuis moins d'un an que j'assume ma fonction, vous êtes déjà parvenus à faire avancer plein de dossiers. Je tiens à le dire. Vous avez été très présents pour les Niouzz et elles sont arrivées. Vous avez été très actifs pour la traduction en langue des signes des Niouzz et on vous a écouté. Par rapport à la signalétique, on vous a aussi entendu. Vous servez vraiment à quelque chose parce que votre pouvoir de pression ne reste pas lettre morte.

Quand on est un politique qui se veut à l'écoute des gens – je suis avant tout municipaliste – on ne peut pas se moquer de ce que pensent les gens en tant que consommateurs.

Si vous continuez à travailler de la même manière qu'actuellement, nous pourrions évoluer ensemble.

## TÉLÉ BRUXELLES EN PÉRIPHÉRIE ?

**Dans les communes flamandes entourant Bruxelles et accueillant de très nombreux habitants francophones, les télédiffuseurs ne diffusent pas sur le câble Télé Bruxelles. Quelles pistes envisagez-vous pour mettre fin à cette situation qui atteint à la liberté de la circulation de l'information ?**

La diffusion de Télé Bruxelles est une compétence du fédéral.

Nous sommes conscients de l'existence d'un flux de Bruxellois qui vont s'installer en périphérie de la capitale. Il y a donc un problème de diffusion de ce programme. Pour l'instant, je négocie avec la Communauté flamande un nouveau plan de fréquence pour les radios. La situation s'est tendue au fil de cette négociation parce que chacun essaie de tirer un maximum pour sa communauté et c'est de bonne guerre. Mais nous avons mis dans la balance le problème de Télé Bruxelles. Je peux vous dire ici que mon collègue Dirk Van Mechelen est tout-à-fait ouvert à la réciprocité : que Télé Bruxelles puisse dépasser la frontière linguistique francophone avec le pendant de notre côté pour TV Brussel. La négociation est en cours et n'est pas encore aboutie. Par rapport à une situation politique passée, il y a un réel pas en avant et je suis plutôt optimiste dans ce dossier.

## TÉLÉS LOCALES... PARTOUT ?

**Vous préparez un nouveau projet de décret pour les télévisions locales. Elles pourront émettre également pour d'autres habitants que ceux de la région qu'elles couvrent ?**

Pour les télévisions locales, on va étendre la possibilité d'être reçues partout. Cela va permettre la concurrence. D'autre part, la vitrine de telle région pourra être diffusée dans d'autres lieux. Ainsi, on pourra aussi innover dans les télétextes et donner plus d'informations aux citoyens. Cela permettra de générer davantage de recettes publicitaires parce que, par exemple, un événement sportif comme les Boucles de Spa pourrait donner l'envie à l'annonceur d'être vu sur l'ensemble du territoire de la Communauté française.

## VERS UN MÉDIATEUR POUR LA TÉLÉDISTRIBUTION

**De nombreux usagers se plaignent de l'accueil de leurs télédiffuseurs qui laisse à désirer : le téléphone sonne souvent occupé;**

certains employés sont impolis ou répondent l'inverse de ce qu'on pourra lire dans la presse, quelques jours plus tard... Des téléspectateurs se plaignent de la mauvaise qualité des images fournies, etc. Or, dans la plupart des cas, on ne peut pas changer de télédiffuseur ! Ne pourriez-vous envisager la création d'un service de médiation à propos de la télédiffusion ?



À mon arrivée dans ce département, j'ai découvert que le dossier des câblodistributeurs était le monstre du Loc Ness. Je suis courageuse. On

m'avait prévenue : tout le monde a échoué sur ce dossier jusqu'à présent... Mon tempérament de bélier me pousse à aller jusqu'au bout de ce dos-

sier, quoi qu'il m'en coûte. L'attitude des câblodistributeurs est lamentable et je mesure bien la portée de ces propos. Comme vous, en tant que consommateur, j'ai déjà fait souvent les frais de la mauvaise humeur ou du raccrochage au nez... pour autant qu'on décroche le téléphone. Bien entendu, il ne faut pas mettre toutes les sociétés de télédiffuseurs dans le même panier. En janvier 2001, cette matière va passer du fédéral au communautaire. Le décret va donc être modifié. Nous allons essayer d'innover dans ce secteur qui en a bien besoin. Les habitudes des câblos changeront et le confort du consommateur s'améliorera. Cela me paraît essentiel.

## "Locales" moins locales

Le 24 août 2000, le Gouvernement de la Communauté française a approuvé en première lecture le projet de décret relatif aux télévisions locales. Comme nous l'annonçait la Ministre de l'Audiovisuel, la principale innovation de ce texte consiste à mettre un terme à la limitation des zones de diffusion. Ainsi, une télé locale pourra désormais poursuivre l'objectif d'émettre ses programmes aux quatre coins de la Communauté française... comme la RTBF et RTL TVi !

Attention : danger... N'allons-nous pas retrouver là le triste scénario des mésaventures des radios locales, naguère dites "libres" ?

Au départ, ces radios qui n'étaient pas établies en réseaux, émettaient sur des territoires limités et donc s'adressaient à des publics précis : les habitants d'une ville, les étudiants d'un campus, etc. Petit à petit, nombre de ces radios, principalement pour hausser leurs rentrées publicitaires, ont diffusé leurs émissions sur des territoires de plus en plus étendus. Bien entendu, cette évolution a transformé la nature même des contenus diffusés sur certaines de ces radios (généralement, les plus puissantes) qui n'ont plus de "locales" que le nom.

Permettre à des télévisions locales de diffuser leurs émissions dans d'autres régions peut être culturellement intéressant à condition que cette nouveauté ne métamorphose pas la nature de leurs programmes. Si les dirigeants politiques ne font pas preuve de circonspection dans les textes qu'ils vont

élaborer à ce sujet, ils risquent de jouer aux apprentis sorciers. Pareille mesure mal encadrée pourrait permettre à certaines de ces télé locales de se métamorphoser en sous-RTBF ou sous-RTL TVi. Les infos locales n'y seraient plus qu'un prétexte pour développer une entreprise commerciale de type généraliste et obsédée uniquement par l'audimat et le développement de ses rentrées publicitaires.

Déjà, cet été, nous avons dû supporter, à longueur de semaines, une télévision locale qui menait à bien sa mission, chaque jour, pendant un quart d'heure de JT diffusé en boucle, mais qui, ensuite, programmat des films longs-métrages de fiction, des émissions de variétés (certes, dans un lieu de la ville où elle émet...), des émissions touristiques des quatre coins du monde... Que d'heures squattées à un travail réellement local, que d'heures gorgées d'un vain remplissage si utile pour diffuser des plages publicitaires...

### **TRAITER LES PLAINTES**

L.A.T.A. revendique que la mesure prévue dans le statut de la RTBF soit également appliquée aux télé locales : l'obligation de répondre au courrier et de traiter les plaintes des téléspectateurs. En effet, certaines télévisions locales semblent trop souvent être desservies par des facteurs farceurs qui oublient de leur apporter leur courrier... surtout si celui-ci contient des lettres "critiques".

L'avant-projet du nouveau décret reprend notre demande. Elle ne plaît bien entendu pas à tout le monde... Nous serons attentif à ce qu'elle soit respectée. ■

Faut-il envisager un service de médiation ? Pareille idée a le mérite d'être séduisante. Actuellement, il y a un vide juridique qui ne me permet pas de l'imposer. Je crois qu'il serait bon de prévoir dans le cahier de charges qu'on va imposer aux câblodistributeurs qui vont avoir envie de soumissionner un élément de médiation. Votre remarque est pertinente et nous allons en tenir compte.

Depuis le temps que la situation est telle, je comprends votre mécontentement et je le partage tout-à-fait. La manière dont on a supprimé Eurosport est inacceptable. C'est ce fait qui a déclaré la guerre entre les câblos en moi parce que c'était prendre le téléspectateur en otage.

### **LE MUST CARRY POUR LA CINQUIÈME ?**

Quand on aborde la problématique de l'extrême-droite (Autriche, Anvers, Bruxelles...), on parle d'éducation à la citoyenneté. Il existe une chaîne de télévision francophone qui privilégie l'éducation : La Cinquième (qui est diffusée sur le canal d'Arte, lorsque cette

dernière n'émet pas en journée). Cette chaîne est, notamment, une source de documentation très utile pour les enseignants. La direction de la Cinquième nous a confirmé son souhait d'être diffusée en Belgique. La plupart des télédiffuseurs s'y refusent en affirmant qu'ils ne veulent pas payer les droits d'auteur. On peut se demander, dès lors, pourquoi les usagers paient des droits d'auteurs aux câblés... Lorsque la nouvelle loi de l'audiovisuel sera votée La Cinquième sera intégrée à France Télévision, le Service public français de l'audiovisuel (NDLR : c'est chose faite au moment où le lecteur lit ces lignes). Elle sera donc la seule chaîne de service public française non diffusée chez nous. Chez nous, la précédente majorité a fait évoluer quelque peu la notion de "must carry". Existe-t-il un obstacle juridique insurmontable à faire entrer La Cinquième dans le must carry et ainsi contraindre les télédiffuseurs à la diffuser et à s'acquitter des droits d'auteurs ?

*Rien n'est insurmontable lorsqu'on a la volonté... Ce ne sont pas les télédiffuseurs qui paient les droits d'auteurs mais bien les usagers par le biais de leurs factures. Il est bon de le rappeler.*

*Pourquoi les télédiffuseurs ne veulent-ils pas*

*proposer des chaînes supplémentaires ? C'est parce que, pour financer leurs droits d'auteurs supplémentaires, les télédiffuseurs devront augmenter la facture... et le mécontentement des téléspectateurs. Ils préfèrent donc jouer la politique de l'autruche ou arrêter la diffusion d'Eurosport et de la Cinquième. Personnellement, je trouve que ce sont des chaînes de qualité.*

*La réforme que je propose s'inspirera du modèle français : il faudra segmenter l'offre. Le public aura droit à un bouquet de base d'une bonne dizaine de chaînes, celles qui sont les plus régulièrement regardées. On permettrait au téléspectateur d'ajouter d'autres chaînes de son choix. Cette option serait tarifée complétement.*

*Alors, puis-je mettre la Cinquième dans le must carry ? À l'heure actuelle, je n'ai pas été saisi officiellement par pareille demande de la Cinquième. Je tiens à vous dire que cette solution est possible.*

*Il faut néanmoins être très attentif par rapport à l'Union Européenne qui étudie actuellement la possibilité ou non de continuer la diffusion de ces must carry et de les limiter à la diffusion des chaînes de service public. La Communauté française espère néanmoins que le must carry pourra également accueillir des chaînes privées. Pour rappel, le must carry est l'obligation pour le télédiffuseur de diffuser certaines chaînes sur le câble : par exemple, la RTBF ou RTL TVi.*

**Et si La Cinquième introduit une demande ?**

*Le gouvernement pourrait introduire la Cinquième dans le must carry. Il faut donc que je sois saisi d'une demande et que je vois l'évolution du dossier européen. Enfin, il faut savoir que lorsqu'on met une chaîne en must carry, il faut envisager une petite contrepartie pour la Communauté française, qu'il y ait un "retour".*

*Par exemple, une obligation pour ces chaînes qui ont l'avantage du must carry de promouvoir à travers leurs émissions un pourcentage d'émissions de type culturel visant à promouvoir la Communauté Wallonie Bruxelles. Ces chaînes doivent également nous donner une petite participation de leurs recettes financières pour nous permettre de financer des coproductions de films ou le Centre du cinéma.*

*Je suis favorable à pareil projet. Je crois qu'il y a une demande, ici, en Belgique. Qu'ils fassent la démarche vis-à-vis de mon cabinet. Ce n'est pas à moi de leur téléphoner...*

**On leur transmettra...**

*Je n'en doute pas...*

**DÈS LE 9 OCTOBRE**

**Comment expliquer au public les enjeux de la Signalétique Jeunesse (anti-violence) ?**

*Quant à la demande de l'A.T.A. aux chaînes de diffuser des émissions expliquant la signalétique jeunesse, je n'ai pas la possibilité d'imposer une ligne éditoriale aux chaînes... et ceci est heureux pour la démocratie. Suite à vos pressions bien aimables, la RTBF a répondu positivement. Si RTL TVi vous répond non, je ne dispose d'aucun outil contraignant pour l'obliger à accueillir favorablement votre demande. Pour pouvoir pallier à cet éventuel manque d'information, j'ai préparé une brochure à destination des écoles. Elle est prête mais il me semble malsain de la diffuser à la veille des élections communales alors qu'elle contient un texte signé de mon nom. Cette brochure sera donc diffusée dès le lundi 9 octobre 2000.*

**RÉFORME DU CSA ?**

**Le 21 février 2000, nous demandions simplement au CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) si RTL TVi n'avait pas**

## Lettre à Marc Tessier

Le 22 août 2000, le CSA français a confirmé Marc Tessier à la tête du Holding France Télévision. Le 6 septembre 2000, l'A.T.A. lui a écrit pour lui rapporter les propos de la Ministre Corinne De Permentier à propos de La Cinquième.

L'A.T.A. conclut ainsi cette lettre : "...Lorsque la Ministre De Permentier demandera à La Cinquième de promouvoir la Communauté Wallonie Bruxelles à travers un pourcentage d'émission de La Cinquième, vous pourrez répondre que la chaîne n'a pas attendu pareille négociation pour entreprendre pareil travail. Ainsi, par exemple, l'émission "Arrêts sur images" a déjà consacré deux émissions de près d'une heure à l'analyse de la médiatisation par les chaînes belges de la Marche Blanche et du mariage de Philippe et Mathilde. Pareil travail n'a d'ailleurs jamais été entrepris ni par la RTBF, ni par RTL TVi, ni par Canal+ Belgique. Dès lors, même avant d'entreprendre toute négociation, sur cette thématique-là, La Cinquième a prouvé qu'elle méritait une grande distinction !

*Une idée démocratique de l'Europe doit se construire également par le travail des médias. Il nous semble essentiel que le Holding de France Télévision puisse trouver rapidement un terrain d'entente avec la Communauté française de Belgique pour offrir aux téléspectateurs belges tant d'heures d'émissions quotidiennes qui favorisent une prise de conscience citoyenne". ■*

**oublié de “signaler” l’épisode “Le Crash” de la série “Medicopter” diffusée le 9 février 2000. Aujourd’hui, plusieurs mois plus tard, le CSA n’a toujours pas répondu à notre question. Considérez-vous que le CSA travaille normalement ou trop lentement ?**

*Il ne faut pas comparer le CSA belge et le CSA français, ni au niveau des moyens, ni au niveau de l’ancienneté... Le CSA n’a ni le personnel, ni les moyens financiers pour réaliser toute une série de missions.*

*Notre CSA a déjà le mérite d’exister. Je crois que les gens qui y travaillent sont compétents. Ils doivent acquérir leur expérience. L’accord récemment signé par Evelyne Lentzen, la Présidente de notre CSA, et la direction du CSA français permettra des échanges d’informations et d’expériences. Dans le cadre de ces accords bilatéraux, j’aimerais mieux approfondir le fonctionnement du CSA français : découvrir leurs points forts et leur talon d’Achille. Cette analyse nous permettra de mieux cerner certaines améliorations qui pourraient être apportées à notre CSA.*

*Pour un cas comme l’épisode “Le Crash”, le CSA, en France, dispose d’équipes qui visionnent et donc qui peuvent faire des recommandations d’usage ou*

*sanctionner. Ici, connaissant le nombre de personnes employées au CSA, je ne crois pas qu’ils aient le temps de visionner toutes les émissions. Au plus, sur base de plaintes, ils visionnent des cassettes et entament des procédures.*

*Au niveau de la lenteur du CSA, je n’ai aucun reproche à adresser au CAC, le Collège d’autorisation et de contrôle (NDLR : l’un des trois Conseils qui composent le CSA) parce que je trouve qu’au niveau de l’instruction des dossiers, ils sont tout-à-fait dans des délais raisonnables. Par contre, pour les collèges d’avis et de publicité, c’est vrai que*

*dû répondre à des situations d’urgence telles que le plan de fréquence des radios. Au départ, nous n’avons reçu aucun dossier de nos prédécesseurs. Je ne tire pas sur eux mais il faut savoir que nous n’avions donc aucune base de référence. Cette pratique qui fait partie de l’ancienne culture politique est vraiment moche. Moi, quand je partirai, je laisserai les dossiers que j’ai instruit à mon successeur et je ne partirai qu’avec mes archives privées. Pourquoi faire perdre trois ou quatre mois pour se redocumenter à un nouveau Ministre qui est au service du public ?*



*c’est un peu plus lent... Mais ils en sont conscients.*

*Dans la déclaration gouvernementale, il est prévu qu’il faille donner plus de moyens et plus d’indépendance au CSA, ce qui veut notamment dire davantage de personnel.*

*Depuis que mon cabinet s’est installé, nous avons*

*Donc, cela nous a fait perdre du temps mais cela n’excuse rien. Le dossier du CSA sera donc demain sur la table. Cet examen du CSA ne pourra qu’améliorer ses conditions de fonctionnement, tant au niveau du personnel que des moyens. Je pense que cela répondra à une attente générale.*

## Lu dans “Libé”

À propos du CSA, il est intéressant de citer un extrait de l’article publié par le quotidien français Libération, le 18 août 2000. Ce jour-là, la page TV était consacrée principalement à une enquête sur l’A.T.A. réalisée par Raphaël Garrigos et intitulée “AcTViste : En Belgique, ATA regroupe les défenseurs du service public”.

On peut notamment y lire que “...Le ministère de l’Audiovisuel belge reconnaît “des contacts très fréquents” avec l’ATA, qu’il considère comme “une interlocutrice à part entière”. Il admet même que l’association “fait le travail que ne peut pas faire le CSA”. Doté de pouvoirs et de moyens très limités, le Conseil Supérieur de l’Audiovisuel belge ne délivre que des recommandations sans grande portée. De fait, l’ATA, même si elle est une association privée, s’apparente plus au CSA français, dont elle s’inspire. Elle a ainsi obtenu que les chaînes belges adoptent la signalétique antiviolence. Elle a fait condamner des télés pour publicité clandestine, comme le fait le CSA français. La RTBF a ainsi modifié le décor de l’une de ses émissions qui présentait des affiches de marques de bière. De même, en s’inspirant des rappels à l’ordre du CSA français, l’ATA a obligé les chaînes à faire mention à l’antenne de la tarification particulière de numéros de téléphone publicitaires...”

Bref, l’A.T.A. n’a qu’un rêve : devenir inutile. Pour ce faire, il suffirait que la refonte du CSA soit parfaitement efficace. Et alors, nous pourrions, comme tout un chacun, ne plus regarder des programmes télévisés que pour le plaisir !

Outre Libération, notre dossier “Michel Drucker” a reçu des échos positifs dans Le Canard Enchaîné, Chorus, La Libre Belgique, Le Ligueur, Téléoustique et en radio dans la “revue de presse” quotidienne de la RTBF. ■

## **BIENTÔT, LE RETOUR !**

**Vous souhaitez que l’on reporte à plus tard d’autres questions sur le CSA ?**

*...Vous pouvez me réinviter ! Si votre public est satisfait et s’il le souhaite, je veux bien revenir. Ainsi, on pourra voir, par exemple, comment les câblos auront évolué... Pourquoi pas ?*

## **NOUVEAU CONTRAT DE GESTION DE LA RTBF**

**Pourquoi souhaitez-vous tellement qu’un JT des enfants soit programmé par la RTBF ?**

*Les Niouzz avaient bien des raisons d’exister. Elles étaient prévues dans la déclaration gouvernementale. Je pense que dans ses missions de service public, la RTBF se doit d’éduquer les enfants par l’information. Il est important de leur donner le goût de découvrir le monde, de décortiquer les nouvelles. Tout cela fait partie de leur culture générale.*

Dans le prochain contrat de gestion de la RTBF qui devra être élaboré pour 2001, je trouve qu'un JT des enfants devra faire partie de ses missions premières tout comme l'information pour adultes.

Il y aura également d'autres priorités dans les matières culturelles (NDLR : la ministre a abordé la problématique du théâtre suite à une question du public qui était axée sur ce thème). Je constate que la RTBF fait des efforts en matière de cinéma. L'émission Télécinéma est très suivie et de grande qualité. Je les ai vu travailler au dernier Festival de Cannes : ils bougent bien... Je trouve qu'il faut leur donner les moyens. Mais je suis également une passionnée de théâtre. Je reçois au cabinet énormément de lettres de gens qui me demandent des captations théâtrales ou musicales, des rediffusions de



théâtre wallon, etc. J'ai abordé ce sujet avec Christian Druitte. La RTBF ne fait pas suffisamment pour la promotion théâtrale. Je souhaite que cet aspect ne soit pas inexistant dans la grille des programmes. Ceci constituera une autre de mes priorités lors de la prochaine renégociation du cahier des charges de la RTBF.

### TOUT CE QUI EST EN COURS

**Si vous gagnez les prochaines élections communales, préférerez-vous la fonction de Bourgmestre à celle de Ministre ?**

Je ne partirai pas de l'audiovisuel tant que je n'aurai pas terminé mes dossiers : la réforme de la presse, les câblos, le contrat de gestion de la RTBF. Tout ce qui est en cours.

Je me présente aux élections car je suis toujours passionnée par ma commune. Si je suis choisie par les électeurs de ma commune et élue bourgmestre, je me ferai empêcher de ma fonction tout comme l'a fait Charles Picqué à St Gilles. C'est un Ministre et un Bourgmestre pour qui j'ai beaucoup d'estime.

Quand on découvre dans la presse que certains déclarent vouloir me remplacer à l'audiovisuel... Qu'ils rêvent ! Si vous voulez faire allusion à Olivier Maingain que j'aime beaucoup, il n'a aucune chance et je le lui ai déjà dit clairement. ■

(1) L'A.T.A. avait envoyé copie de ses questions à la Ministre afin que celle-ci puisse préparer des réponses plus pointues.

## Six mois

En ce qui concerne la Signalétique Jeunesse, ce sont les chaînes elles-mêmes qui décident la teneur des signes dont elles vont accompagner la diffusion de leurs émissions. Le CSA, a posteriori, peut contester leur choix. Comme le CSA ne visionne pas systématiquement les émissions, les téléspectateurs, en cas de problème, ont intérêt à écrire non pas à la chaîne potentiellement fautive mais bien au CSA. Exemple.

### NOTRE LETTRE

L'A.T.A. envoie au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), la lettre suivante, le 21 février 2000 : "...Dans son édition datée du 17/2/2000, l'hebdomadaire Ciné-Télé-Revue ironise sur l'efficacité de la mise en place de la signalétique et affirme que RTL TVi a diffusé, le 9/2/2000, sans prévoir de sigle, dès 20H05, un épisode particulièrement traumatisant de la série Medicopter qui était intitulé Le Crash.

Nous aimerions pouvoir publier dans notre mensuel "Comment Télé-Vous ?" le positionnement du CSA par rapport à cette diffusion non accompagnée de la signalétique..."

### LA RÉPONSE DU CSA

Le 24 août 2000, le CSA nous répond : "...Vous vous étiez plaint de ce que RTL/TVi a diffusé, en février 2000, un épisode "Medicopter" qui, en raison de certaines scènes ou de l'atmosphère, pou-

vait heurter la sensibilité des mineurs et ce, sans que celui-ci soit identifié à l'aide d'un sigle. Après examen de cet épisode, le Collège d'autorisation et de contrôle a décidé qu'il n'y avait pas lieu de mener plus avant l'instruction de ce dossier..."

### NOS COMMENTAIRES

- Le CSA a mis six mois pour décider qu'il n'y avait pas lieu de mener plus avant l'instruction et nous le signifier.

- Contrairement à ce qu'écrit le CSA, nous ne nous sommes pas plaint... L'A.T.A. n'a pas vu l'épisode mais elle a simplement demandé au CSA de se positionner par rapport à l'article de "Ciné-Télé-Revue". On peut espérer d'ailleurs que le CSA, puisqu'il n'a pas les moyens de visionner toutes les émissions, prenne au moins l'initiative de vérifier le bien fondé de remarques publiées dans la presse écrite. Dans le cas présent, l'aurait-il fait si nous ne lui avions pas écrit ? À moins que le CSA n'ait pas reçu les moyens de réaliser une lecture exhaustive de la presse écrite ?

- Les téléspectateurs ont ainsi confirmation que le CSA examine les cas qu'ils peuvent lui soumettre. Lorsque ceux-ci découvrent un problème, il est donc utile de le signaler par écrit au CSA. ■

**CSA  
Rue Jean Chapelié, 35  
1050 Bruxelles**

## Fidélité

En pleine campagne électorale, à la mi-septembre 2000, Corinne De Permentier semble, si elle remporte les élections communales, vouloir privilégier sa fonction de bourgmestre.

Bien sûr, elle a le droit d'évoluer, comme tout être humain. Mais on espère qu'elle respectera également les déclarations faites aux "Midis de l'Audiovisuel" ! ■

## Suite de la page 1

Ce soir-là, il proposait un ancien reportage sur les sous-marins atomiques russes. L'émission avait été spécialement remontée dans la foulée de la tragédie du Koursk. Les sujets "étrangers" ne provoquent d'habitude pas les meilleures audiences de l'Hebdo mais ce sujet-ci était lié à une actualité forte de l'été. L'Hebdo a probablement aussi bénéficié de la popularité du film qui le suivait ce soir-là : "Taxi". Il est donc probable qu'il y aura d'autres semaines où il y aura moins de 550.262 téléspectateurs au rendez-vous. Néanmoins, ce beau succès du 1er septembre 2000 démontre clairement qu'une partie importante du public de la RTBF quitte la chaîne pour cause d'invasion publicitaire.

### DANS LE SILENCE

Il nous semble injuste que les médias n'aient pas signalé ce succès de L'Hebdo. Seul "Le Matin" y a consacré quelques lignes dans sa rubrique "C'est comme ça" de sa première page du 9

septembre 2000. Anne Vanderdonck y note : "...L'Hebdo n'est plus captif de l'horrible et horripilant tunnel de réclames. Une victoire pour ceux qui ont bataillé dans ce sens. On en a peu parlé : forcément, c'était une bonne nouvelle...".

### AUTRE SUCCÈS

Le travail de l'A.T.A. porte ses fruits. Nouvelle confirmation: le 14 juin 2000, Télé-moustique, dans son bilan de la saison télé 1999-2000, cite pour la RTBF une seule bonne surprise : "Les Niouzz, qui atteint son double but : une audience raisonnable et l'adhésion des jeunes spectateurs".

Ce 5 septembre 2000, un éminent et fort médiatique journaliste de la RTBF, dont nous garderons l'anonymat, nous écrivait : "...Je tiens à souligner le rôle important que l'A.T.A. a joué dans l'évolution du dossier d'un JT pour les jeunes. Si les Niouzz sont aujourd'hui une réalité quotidienne, c'est à votre action que nous le devons. Cela, je

crois que bon nombre de mes supérieurs le reconnaissent...". Pareille citation a son utilité au moment où certains commencent déjà à nier notre influence dans ce dossier.

Mais l'arbre ne doit pas cacher la forêt. Il n'y a pas eu que les Niouzz... L'évolution de l'Hebdo et les trois avancées dans les émissions axées sur le cinéma (voir page 8) démontrent que les champs d'investigation de l'A.T.A. sont multiples.

La nouvelle saison 2000-2001 démarre sur les chapeaux de roues.

Nous espérons que le Service Public en France crée également son JT pour les enfants. La Dernière Heure le signalait dans son édition du 13 mars 2000 en définissant ainsi notre motivation : "...notre démarche est avant tout européenne".

Depuis le début de cette nouvelle saison, France 3 diffuse "À toi l'actu@", un JT quotidien d'une dizaine de minutes pour les 6-10 ans, dans "Les Minikeums" (16H35-17H35). ■

## AGENDA

### TV et Histoire

Les 5 et 6 octobre 2000, se tient le colloque "Télévision et histoire : une rencontre conditionnée par les images".

Le 5, l'ouverture des travaux est prévue dès 9H30, en l'Auditoire More 73, Place Montesquieu à Louvain-la-Neuve. Au menu : l'histoire à la TV, l'histoire de la TV et l'histoire par la TV.

Le 6, les travaux reprennent dès 10H, au Mundaneum, au 76, rue de Nimy à Mons. Il y sera question notamment de modèles d'archivage et de la sauvegarde des archives audiovisuelles en Belgique. Inscription gratuite mais obligatoire. ■

Tél. : 010/47 30 86

### La nuit des élections

Le 8 octobre 2000, dès 19H, au 139 rue Haute à Bruxelles, une vingtaine de revues (La Revue Nouvelle, Solidarité Socialiste, Traverses, Imagine, Politiques... et Comment Télé-Zeus ?) vous convient à découvrir les résultats des élections communales sur trois chaînes de télévision. Des débats sont prévus à 21H, 22H et 23H. Boissons et petite restauration entretiendront la convivialité. Les résultats de quatre communes seront tout particulièrement analysés : Schaerbeek, Ottignies, Rhodes Saint-Genèse et Anvers. Entrée : 100 BEF ■

### Médias et citoyens

La Fondation Roi Baudouin organise trois séminaires, de 12H à 16H (le prix des sandwiches est prévu dans les frais de participation fixé à 250 BEF par séance), au Musée des Instruments de Musique, rue Montagne de la Cour à Bruxelles.

• Le 10 octobre 2000 : "Médias et réactions citoyennes : de la consommation passive à l'implication active".

• Le 7 novembre 2000 : "Une voix pour le citoyen".

• Le 5 décembre 2000 : "Réalité et fiction : chou vert et vert choux".

Au cours de chaque séance, les réalités francophones, flamandes et internationales seront confrontées. ■

Tél. : 02/549 02 80

### Liberté d'expression

Le 14 octobre 2000, Label, une association pluraliste qui milite en faveur de la liberté d'expression, proposera à Bruxelles un colloque "Manipulation des médias et liberté d'expression". Parmi les intervenants, Hugues Lepaige s'intéressera aux rapports que François Mitterrand entretenait avec les médias, Michel Collon analysera la médiatisation de la guerre du Kosovo, Colette Braeckman s'interrogera sur la presse belge et l'Afrique Centrale, l'A.T.A. analysera les faux directs et les montages à la télé, etc.

Entrée : 200 BEF

Contact : Label

Avenue de Stalingrad, 18-20  
1000 Bruxelles ■

Tél. : 02/502 98 58

## Nouveau: à Liège

Vous pouvez consulter la collection complète de "Comment Télé-Zeus ?"

### À BRUXELLES

À la Bibliothèque Espace 27 Septembre dans les bâtiments de la Communauté française, au 44, Bd Léopold II à 1080 Bruxelles (métro Ribaucourt), au premier étage dans la salle des périodiques. Un casier est attribué à notre périodique dans la rubrique "Sociologie". Vous devrez consulter sur place mais vous pourrez faire des photocopies (format A4 : 2 FB, format A3 : 4 FB). La bibliothèque est ouverte du mardi au vendredi de 11H à 17H. L'entrée est gratuite. Durant l'été, l'horaire est différent : 9H à 15H.

Tél. : 02/ 413 22 17

ou 02/ 413 41 13

### À LIÈGE

Au Centre Audiovisuel de la Ville de Liège, 51, rue Beeckman, du lundi au vendredi de 9H à 17H. L'entrée est gratuite. Vous pouvez consulter sur place et faire des photocopies (format A4 : 2 BEF, format A3 : 4 BEF).

Tél. : 04/232 18 81

### À PARIS

À Paris, le centre de documentation du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) détient une collection de notre périodique.

Tél. : 01 40 58 37 09